

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS379

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« ainsi que le contenu de cette liste, précisant notamment le nom des médicaments biologiques concernés, leur dosage, leur posologie et leur indication thérapeutique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mieux sécuriser la prescription et la délivrance des médicaments biosimilaires, il est proposé que la liste de référence instituée par l'article précise le nom des médicaments biologiques concernés, leur dosage, leur posologie et leur indication thérapeutique.